



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

14 octobre 2019

ORDRE DU JOUR

Était inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activités pour l'année 2018 des services publics départementaux externalisés suivants :

- l'abattoir départemental de Cernay,
- la régie départementale de production d'énergie électrique,
- le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit.

PRÉSENCE

- ◆ Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :
 - M. Lucien MULLER, Conseiller départemental, désigné par la Présidente du Conseil départemental pour présider la réunion de la CCSPL,
- les représentants des associations membres de la Commission :
 - M. Fernand THUET, Président de l'UDAF 68,
 - M. Eric THOUMELIN, représentant de l'ADIRA,
- les personnes qualifiées invitées et représentants de l'administration départementale :
 - M. Eric LEVASSEUR, Directeur Adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture,
 - M. Thierry CUENOT, Chef du Service du Contrôle de Gestion et Pilotage Politiques Publiques et Directeur de la régie départementale de production d'énergie électrique,
 - M. Christophe PAYEN, membre du Service Attractivité des Territoires,
 - M. Benoît de DINECHIN, Directeur Général délégué de la Société Haut-Rhin Télécom,
 - M. Lionel ALFONSI, membre du Service Juridique, en charge du secrétariat de la Commission.
- ◆ Étaient excusés : Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, Mme Karine PAGLIARULO, vice-Présidente du Conseil départemental, Mmes Sabine DREXLER et Catherine RAPP, Conseillères départementales, M. Alain GRAPPE, vice-Président du Conseil départemental, M. Philippe TRIMAILLE, Conseiller départemental, M. Max DELMOND, Président d'Alsace Destination Tourisme, M. Jean-Jacques BOTTE, Président de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin, M. Denis THOMAS, Président de l'Association APALIB', M. Jean-Paul LACOTE, Président d'Alsace Nature.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER a été désigné pour présider la réunion de la Commission par Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER remercie les membres de la Commission de leur présence, propose un tour de table et ouvre la réunion.

M. MULLER donne la parole à Monsieur Eric LEVASSEUR, pour exposer le bilan d'activités de l'année 2018 de la Société d'exploitation de l'abattoir de proximité de Cernay.

Abattoir départemental de Cernay Rapport d'activités 2018

M. LEVASSEUR rappelle que le Département, propriétaire, a décidé la construction de l'abattoir de Cernay pour conforter la filière « élevage » dans le territoire haut-rhinois et ainsi, contribuer au maintien des surfaces enherbées, utiles à la diversification des paysages, à la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux et indispensables dans la lutte contre les coulées de boue. Ouvert en 2006, l'abattoir est multi-espèces et accueille à ce titre les bovins, porcins, ovins, caprins. Il a été décidé de cesser l'abattage des chevaux, fin 2018, en raison du faible nombre d'animaux concernés et de l'inadaptation du matériel, notamment de contention, d'animaux de cette taille.

Il est rappelé que l'abattoir constitue un élément déterminant de la filière courte producteur-consommateur, permettant une meilleure rémunération des éleveurs en diminuant les marges des intermédiaires.

La société d'exploitation a traité 1 131 tonnes d'animaux en 2018, soit 16 tonnes de moins qu'en 2017, en raison d'une baisse du nombre de bovins accueillis, alors même que le nombre de porcs et, au total, le nombre d'animaux traités, a augmenté.

Monsieur MULLER relève que l'objectif initial de 1 375 tonnes par an n'est pas encore atteint. M. LEVASSEUR explique que la société d'exploitation travaille 3 jours par semaine pour optimiser sa masse salariale. De plus, le volume de stockage froid disponible dans les locaux limite de fait le nombre d'animaux à traiter. Il a même été nécessaire de louer un camion frigorifique pendant quelques temps fin 2018 pour pallier cette limitation structurelle.

De ce constat, on peut parler d'une stabilisation intéressante de l'activité du site. En outre, pour la troisième année consécutive, le résultat net de 2018 est positif.

M. THOUMELIN estime que ces résultats sont positifs, si l'on tient compte du courant de contestation de la consommation de viande. Il illustre les difficultés rencontrées par le secteur de la viande par la baisse du chiffre d'affaires d'un fournisseur local de ficelle à gigot (-40%).

M. LEVASSEUR explique que malgré la défiance générale vis-à-vis des abattoirs, les clients restent fidèles à celui de CERNAY et l'équipe salariée est stable.

Il est indiqué que la société exploitante a versé au Département 22 353 € de redevance d'occupation pour l'usage des locaux, que l'augmentation des tarifs aux usagers, proposée par l'exploitant, a été approuvée par délibération du Conseil départemental.

En tant que propriétaire, en 2018, le Département a, d'une part, investi à hauteur de 92 145 € notamment pour assurer le remplacement non-programmé du ballon d'eau chaude et celui des évaporateurs de production de froid qui arrivent peu à peu en fin de vie, et, d'autre part, a assuré sa part contractuelle des dépenses de fonctionnement du site à hauteur de 47 225 €.

Il est rappelé que la qualité optimale des opérateurs sur site est garantie par la formation des salariés et par la présence de 3 vétérinaires (intégralement pris en charge par la DDS CPP), ce qui en fait sans doute l'un des ratios « nombre de vétérinaires/ nombre de salariés » les plus élevés de France.

M. LEVASSEUR indique enfin qu'il pourrait être envisagé d'augmenter la capacité de stockage froid du site. Cet investissement du propriétaire pourrait être subventionné à 40% (par l'Agence de l'eau et par la Région). Ce programme pourrait être coordonné avec les transformations évoquées par l'exploitant pour permettre la production de viande hachée. Une réflexion est également en cours quant à la future gouvernance de cet outil.

Ainsi, en 2020, une stratégie sur le long terme devra être fixée : soit l'augmentation des capacités de traitement, passant par des travaux d'extension et de transformation, soit conserver l'outil tel qu'il est et optimiser si possible les activités existantes.

Dès, lors, pour répondre à une question de M. THOUMELIN, l'extension des activités pour assurer l'abattage de la volaille ne pourra pas être envisagée, l'abattoir n'ayant pas été conçu pour traiter des espèces plus petites que les caprins.

A la question de M. THOUMELIN de savoir si un tel équipement pourrait encore être créé aujourd'hui par un Département, M.M. MULLER et LEVASSEUR expliquent que la loi NOTRe l'interdirait et qu'il serait théoriquement nécessaire de transférer cette gestion à la Communauté de communes Thann-Cernay pour se conformer aux compétences départementales légales.

Cette question reviendra en 2022, à la fin de l'actuelle délégation de service public.

Enfin, il est indiqué à la Commission que l'abattoir de Cernay a été témoin de la fuite d'un taureau hors des limites du site. La durée de cette fuite (6 heures) et le recours à la gendarmerie pour neutraliser l'animal ont entraîné une reconstitution dans le cadre d'une information judiciaire encore en cours. Tirant les leçons de cet épisode, le Département a décidé le renforcement du grillage et la mise en place de panneaux occultants et l'exploitant a installé de nouvelles barrières de contention au niveau des quais de déchargement.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2018.

Régie Départementale de Production d'Énergie Électrique Rapport d'activités 2018

Sans revenir sur l'historique de la création de la régie et des premières installations de turbines sur les cours d'eau haut-rhinois, M. CUENOT précise que les sites de production gérés par le SPIC électricité départemental comprennent 7 turbines, dont la dernière mise en service très récemment se situe à Munchhouse, et 4 sites photovoltaïques installés dans des collèges.

Conformément à la demande qui a été faite par la Commission lors de sa réunion du 12 novembre 2018, le rapport annuel d'activités 2018 de la régie fait apparaître les prix unitaires de revente de l'électricité produite.

L'analyse de la production hydroélectrique montre que, sur 12 mois glissants (de juillet à juillet), la production de chacune des 3 turbines ayant plus de 2 années de service a augmenté 14 points entre 2018 et 2019 pour s'établir à 79 % de production par rapport à leur niveau nominal de production.

Il faut tenir compte que la capacité nominale est une donnée théorique du constructeur de la turbine qu'il est impossible d'atteindre pour une production moyenne calculée sur 12 mois, d'autant plus que les cours d'eau sont forcément impactés par des variations de débit sur une telle période, au point de ne pas permettre l'action des turbines (production nulle), comme cela a été le cas en raison de travaux menés en amont des turbines, qui ont abaissé le niveau d'étiage au point de suspendre l'activité de 2 turbines pendant quelques semaines.

A noter le très bon démarrage de la turbine de Munchhouse qui a atteint les 70 % de production au terme de sa seule année d'activité.

La production photovoltaïque est quant à elle plus fluctuante que la production hydraulique, en raison du principe même de cette technologie qui dépend de l'ensoleillement et de l'état des installations davantage difficile à contrôler que celui de turbines.

En ce qui concerne notamment le site de production de Fessenheim, les travaux de remise en état de l'installation évoqués lors de la réunion de la Commission de 2018 prendront fin en novembre 2019. Il a été décidé de remettre en état l'installation, sans procéder au remplacement des quelques panneaux définitivement endommagés : ces derniers sont construits selon une technologie qui n'existe plus (panneaux souples intégrés à la toiture) : leur remplacement aurait engendré des coûts sans commune mesure avec la capacité productive de l'installation.

Pour ce qui concerne le site d'Illzach, il est fait le constat d'une faible production, mais il est difficile pour le personnel d'intervenir en raison de la difficulté d'accès à l'unité de contrôle, verrouillée. La leçon à en tirer est, pour chaque future nouvelle installation, de permettre une vérification en temps réel de la production, de sorte à pouvoir intervenir rapidement lorsqu'une faible production est constatée alors que l'ensoleillement est important. Là encore, des travaux de remise en état sont en cours d'estimation, pour une réalisation des travaux début 2020.

Outre les résultats de l'année 2018 présentés à la Commission, M. CUENOT présente les prévisions pour 2019 :

- une tendance de chiffre d'affaires de 260 000 €, dont 225 000 € pour l'hydroélectrique,
- un résultat d'exploitation qui devrait avoisiner les 80 000 €,
- un résultat net qui devrait approcher les 60 000 €,

ce qui constitue des résultats satisfaisants.

Il est pris acte du rapport d'activités de la Régie départementale de production d'énergie électrique pour l'année 2018.

***Réseau départemental de
télécommunications électroniques à haut débit
Rapport d'activités 2018***

M. PAYEN rappelle que la création et l'exploitation du réseau ont été confiées, par délégation de service public (DSP), à la société Haut-Rhin Telecom. Ce contrat atteindra son terme en 2021.

Etat à fin 2018 :

Sans évolution par rapport à la situation de fin 2017, M. de DINECHIN explique que fin 2018, le réseau départemental représentait 763 km, dont 387 km étaient loués aux opérateurs en IRU, c'est-à-dire, sous forme d'une location de longue durée, et 143 km étaient loués à des opérateurs d'infrastructure.

La carte du réseau montre que la « boucle Colmar-Mulhouse » constitue la colonne vertébrale du réseau départemental, sur laquelle se greffent les points de présence et les nœuds de raccordement d'abonnés.

Les activités techniques en 2018 ont été principalement consacrées à la maintenance générale, aux interventions pour rétablissements de services suite aux rares incidents, aux raccordements de nouveaux clients soit sur des infrastructures prises en location, soit en génie civil, et à des opérations d'augmentation de capacité.

Est présentée l'évolution du nombre d'abonnés pour chacun des 50 NRA (chacun portant le nom d'une commune haut-rhinoise). Pour 2018, le nombre de lignes ADSL activées montre une faible décroissance.

M. THOUMELIN évoque les liens techniques entre le réseau haut-rhinois exploité par Haut-Rhin Telecom et le réseau alsacien exploité par la société Rosace. M. de DINECHIN explique que le réseau haut-rhinois constitue une partie du réseau longue distance FTTH (en fibre optique) du réseau géré par Rosace.

M. MULLER précise que la baisse de commercialisation des connexions ADSL est logique et attendue face à la montée en puissance des connexions à la fibre.

Toutefois, l'ADSL constitue encore les 2/3 du chiffre d'affaires des services commercialisés par Haut-Rhin Telecom.

M. de DINECHIN précise que la baisse de 12 % du chiffre d'affaires sur le raccordement d'entreprises en fibre dédiée est due à la baisse tarifaire de ce service appliqué en 2018 pour rester compétitif avec les concurrents de Haut-Rhin Telecom. Mais, en contrepartie, le nombre de raccordements pour ce seul service a augmenté en 2018, ce qui permet de conclure que cela a été une bonne décision.

Le résultat pour 2018 s'établit à 5 M€ avec une augmentation des charges d'exploitation due à des frais récurrents, tels que le montant d'abonnements, les coûts de location de fibre et celui de redevance d'occupation de voiries publiques.

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 1,623 M€ pour 2018.

Pour 2019, il est prévu une baisse du chiffre d'affaires et un résultat net quasiment à l'équilibre.

M. PAYEN évoque les perspectives à moyen terme. Il rappelle le contexte régional, avec l'extension continue du réseau très haut débit alsacien, dont l'établissement, l'exploitation et la commercialisation sont confiés au délégataire de service public Rosace.

Se pose ainsi la question du sort du réseau haut-rhinois au terme de l'actuelle DSP (fin en novembre 2021). Les deux scénarii les plus probables sont la reprise de notre réseau départemental par la Région Grand Est, en vue de le confier à la Société Rosace, et la vente à la société SFR de la partie de notre réseau consacrée à l'ADSL.

M. de DINECHIN explique que SFR est le principal client du volet ADSL de la Société Haut-Rhin Telecom. L'option de la vente de la partie ADSL du réseau haut-rhinois a été proposée par SFR pour lui assurer que le transfert du réseau haut-rhinois dans le réseau régional sera indolore pour ses abonnés.

L'audit qui va être mené par la Région intégrera cette réflexion, ce qui permettra au Département de décider en temps voulu de façon documentée, laquelle peut passer par une combinaison des deux options.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société Haut-Rhin Telecom pour l'année 2018.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. MULLER remercie les membres de la Commission et les personnes invitées pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Colmar, le 21 octobre 2019.

Monsieur Lucien MULLER
Président de la réunion de la CCSPL
du 14 octobre 2019,
par délégation de la
Présidente du Conseil départemental

